AR PREFECTURE
063-216301424-20161126-26_11_2016_35-DE
Reçu le 28/11/2016

DE 26-11-2016-35

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS

Séance du 26 novembre 2016

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

L'an deux mil seize et le vingt six du mois de novembre à dix-sept heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le dix-neuf novembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire.

Présents : DUTOUR M., SIMONDET J.C., RENAUDIAS Y., HEUX C., LEJEUNE D., RECOQUE P., LASSAIGNE J.F., BERRARD E., VAN DEN BERG H.

Absents représentés : LEJEUNE David par DUTOUR Michelle

Absent : néant

Monsieur HEUX Christian a été désigné comme secrétaire

Objet : MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCHL

Vu loi du 7 la août 2015 portant nouvelle organisation du territoire de la République,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Haut-Livradois en date du 2 août 2016 validant la modification de ses statuts,

Le conseil municipal approuve par 9 voix pour et une abstention les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Haut-Livradois.

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme
Le Maire,
Michelle DUTOUR

MAIRIE de ECHANDELYS
63 Puy-de-Dôme

AR PREFECTURE
063-216301424-20161126-26_11_2016_36-DE
Reçu le 28/11/2016

DE 26-11-2016-36

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS

Séance du 26 novembre 2016

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

L'an deux mil seize et le vingt six du mois de novembre à dix-sept heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le dix-neuf novembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire.

Présents : DUTOUR M., SIMONDET J.C., RENAUDIAS Y., HEUX C., LEJEUNE D., RECOQUE P., LASSAIGNE J.F., BERRARD E., VAN DEN BERG H.

Absents représentés : LEJEUNE David par DUTOUR Michelle

Absent :

Objet : **PROJET DE CHOIX DU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT D'AMBERT**

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation du territoire de la République (NOTRe) ;

Madame le Maire explique que pour faciliter les démarches administratives de création de la nouvelle communauté de communes de l'arrondissement d'Ambert, il est nécessaire de délibérer sur différents points, à savoir : le toilettage des statuts de l'actuelle communauté de communes, le nombre de conseillers communautaires et la répartition des sièges par commune, le nom de la future intercommunalité et son siège.

Madame le Maire propose au conseil municipal de choisir la ville centre, Ambert, comme siège de la future intercommunalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents :

→ Se prononce pour que le siège de la future communauté de communes soit **AMBERT.**

→ Charge Madame le Maire de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

AR PREFECTURE

063-216301424-20161126-26_11_2016_36-DE
Reçu le 28/11/2016

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme
Le Maire,
Michelle DUTOUR

MAIRIE de ECHANDELYS
63 Puy-de-Dôme

AR PREFECTURE
063-216301424-20161126-26_11_2016_37-DE
Reçu le 28/11/2016

DE 26-11-2016-37

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS

Séance du 26 novembre 2016

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

L'an deux mil seize et le vingt six du mois de novembre à dix-sept heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le dix-neuf novembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire.

Présents : DUTOUR M., SIMONDET J.C., RENAUDIAS Y., HEUX C., LEJEUNE D., RECOQUE P., LASSAIGNE J.F., BERRARD E., VAN DEN BERG H.

Absents représentés : LEJEUNE David par DUTOUR Michelle

Absent :

Objet : **CHOIX DU NOM DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT D'AMBERT**

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation du territoire de la République (NOTRe) ;

Madame le Maire explique que pour faciliter les démarches administratives de création de la nouvelle communauté de communes de l'arrondissement d'Ambert, il est nécessaire de délibérer sur différents points, à savoir : le toilettage des statuts de l'actuelle communauté de communes, le nombre de conseillers communautaires et la répartition des sièges par commune, le nom de la future intercommunalité et son siège.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

→ Se prononce pour que le nom de la future communauté de communes soit **AMBERT LIVRADOIS FOREZ**

→ Charge Madame le Maire de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

AR PREFECTURE

063-216301424-20161126-26_11_2016_37-DE
Reçu le 28/11/2016

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme
Le Maire,
Michelle DUTOUR

MAIRIE de ECHANDELYS
63 Puy-de-Dôme

AR PREFECTURE
063-216301424-20161126-26_11_2016_38-DE
Reçu le 28/11/2016

DE 26-11-2016-38

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS

Séance du 26 novembre 2016

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

L'an deux mil seize et le vingt six du mois de novembre à dix-sept heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le dix-neuf novembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire.

Présents : DUTOUR M., SIMONDET J.C., RENAUDIAS Y., HEUX C., LEJEUNE D., RECOQUE P., LASSAIGNE J.F., BERRARD E., VAN DEN BERG H.

Absents représentés : LEJEUNE David par DUTOUR Michelle

Absent : néant

Objet : PROJET DE REPARTITION DES SIEGES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT D'AMBERT

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation du territoire de la République (NOTRe) ;

Madame le Maire explique que pour faciliter les démarches administratives de création de la nouvelle communauté de communes de l'arrondissement d'Ambert, il est nécessaire de délibérer sur différents points, à savoir : le toilettage des statuts de l'actuelle communauté de communes, le nombre de conseillers communautaires et la répartition des sièges par commune, le nom de la future intercommunalité et son siège.

Madame le Maire expose que deux solutions sont possibles pour le nombre de conseillers communautaires : soit la répartition de droit commun, à 82 conseillers, soit la répartition avec accord local, à 75 conseillers.

AR PREFECTURE
063-216301424-20161126-26_11_2016_38-DE
Reçu le 28/11/2016

Les conseillers se répartiraient comme suit :

	Répartition de **droit commun**	Répartition avec **accord local**
Ambert	16	13
Arlanc	4	3
Marsac	3	2
Cunlhat	3	2
Job	2	2
Marat	2	1
Autres communes	1	1
TOTAL	**82**	**75**
Vices présidents (nombre max.)	17	15

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour et une contre :

→ Décide de se prononcer pour la répartition avec accord local, à savoir 75 délégués tels que définis dans le tableau présenté ci-dessus.

→ Charge Madame le Maire de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme
Le Maire,
Michelle DUTOUR

MAIRIE de ECHANDELYS
63 Puy-de-Dôme